

LIBERTÉ  
ET  
PATRIE



## Le drapeau vaudois

Le 24 janvier 1798, profitant de l'approche des troupes françaises, un comité révolutionnaire proclama à Lausanne l'indépendance de la République lémanique et hissa le drapeau vert républicain depuis une fenêtre de l'hôtel de ville de la Palud. Les patriotes portaient sur leur chapeau une cocarde verte, la couleur de la liberté. Quatre jours plus tard, les Français occupaient le pays de Vaud, qui fut intégré peu après à la République Helvétique sous le nom de canton du Léman. Sous l'Helvétique, les cantons n'avaient ni armoiries ni drapeaux propres. Mais par reconnaissance envers les révolutionnaires vaudois, le vert fut adopté comme une des trois couleurs de la République Helvétique.

L'Acte de Médiation de 1803 mit fin à la guerre civile opposant fédéralistes et unitaires et garantit la souveraineté du canton de Vaud en qualité de membre de la nouvelle Confédération. Le 16 avril 1803, le Grand Conseil adopta le vert clair et le blanc pour couleurs cantonales. D'après les échantillons de tissu conservés de l'époque, on peut établir qu'il s'agissait d'un vert moyen. Le sceau devait porter l'inscription " Liberté et Patrie ", mais ni l'emplacement ni la couleur de la devise n'étaient précisés. Les caractères, parfois d'or mais souvent aussi noirs, étaient placés dans le champ supérieur blanc. Depuis 1916, la couleur officielle de la devise est l'or.

Les couleurs cantonales et l'inscription du sceau étaient naturellement aussi valables pour les drapeaux, mais cela ne fut explicitement prescrit dans aucune loi du nouveau canton. Le drapeau cantonal a été créé en même temps que les armoiries et sur le même modèle. On rencontre des drapeaux de la première moitié du XIXe siècle portant encore dans le champ inférieur vert l'inscription en lettre d'or " Canton de Vaud ". La Constitution cantonale de 2003 donne la description précise des armoiries cantonales : " coupé, au 1 d'argent chargé des mots 'Liberté et Patrie', rangés sur trois lignes, aux lettres d'or bordées de sable, au 2 de sinople ".